

S.C.P. Philippe GIDOIN  
Huissier de Justice associé  
35, Bd de la Tour d'Auvergne  
B.P. 116  
35407 SAINT MALO CEDEX  
Tel 02.99.56.71.96  
Fax 02.99.40.99.82

COPIE ORIGINAL

## PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE SIX  
LE DOUZE MAI à 15H30

### A LA REQUÊTE DU :

**La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE & VILAINE**

Société coopérative à capital et personnel variables ,

immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 775 590 847

dont le siège social est 45 Bd de la Liberté - 35040- RENNES CEDEX

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

ayant pour Avocat la SCP **Michel NOUVEL & Henri Chesnais Avocats Associés**

1 rue Guy Louvel BP 37 35402 SAINT MALO CEDEX

Lequel m'a exposé :

[REDACTED]

Que pour les besoins de l'établissement du cahier des charges , la société requérante a obtenu une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de SAINT MALO en date 3 avril 2006 et commettant la SCP Philippe GIDOIN aux fins de dresser un procès verbal descriptif du bien immobilier sis lieudit « La Haie » commune de ROZ LANDRIEUX (35120).

Déférant à cette requête,

**J'ai, Philippe GIDOIN, Huissier de Justice associé, membre de la SCP Philippe GIDOIN titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO, y demeurant 35, Boulevard de la Tour d'Auvergne à 35400 SAINT-MALO, soussigné,**

porteur de l'ordonnance sur requête dûment exécutoire rendue le 3 avril 2006 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Saint Malo avec pour mission de procéder à l'établissement d'un procès verbal descriptif du bien immobilier situé lieudit « La Haie » commune de ROZ LANDRIEUX , [REDACTED],

me suis rendu ce jour commune de ROZ LANDRIEUX (35120) lieudit « La Haie » sans avoir recours à l'assistance d'un serrurier et de la Force Publique puisque sur place , [REDACTED]

## **DESIGNATION GENERALE**

L'immeuble est cadastré sur la commune de ROZ LANDRIEUX section J n° de plan 351 lieudit la Haie pour 1are et 95 centiares et section J n° de plan 354 lieudit la Haute Haie pour une contenance de 2 ares et 22 centiares .

Il s'agit d'une maison particulière bâtie sur la première parcelle ( section J n° 351 ) et utilisée comme résidence principale dont la construction remonte au 19 ème siècle et rénovée à leur entrée dans les lieux par [REDACTED] .

La partie de parcelle n° 351 située au Sud devant l'immeuble n'est pas délimitée et fait cour commune avec la maison voisine ( n° de plan 193) selon les déclarations de [REDACTED]

La maison est actuellement habitée sur deux niveaux ( rez-de-chaussée et premier étage ) et possède un grenier aménageable .

La surface habitable est d'environ 78 m<sup>2</sup> sur deux niveaux .

Extérieurement, le bâtiment est dans son ensemble en bon état général et la maison est coiffée par une toiture en ardoises en bon état d'entretien .

En partie Est de la maison est accolé un garage en pierres et parpaings qui appartient à [REDACTED] et qu'il serait éventuellement possible d'acquérir pour agrandir l'immeuble .

La maison est connectée au réseau électrique .

La maison est équipée d'eau courante et reliée à une fosse sceptique et un bac dégraisseur pour l'évacuation des eaux usées situées dans la parcelle au Nord de la maison .

L'accès à la parcelle n° 354 à partir de la maison étant condamné il ne m'a pas été possible d'y accéder .

Le rez-de-chaussée est chauffé par une cuisinière à combustion bois .

L'étage est équipé de convecteurs électriques .

## **DISTRIBUTION INTERIEURE**

### **Rez-de-chaussée**

#### **Salon-cuisine**

Il s'agit d'une pièce unique non compartimentée équipée d'un coin cuisine sommaire avec un évier mural .

Carrelage au sol .

Les murs sont recouverts de plâtre nu .

Une porte et deux fenêtres équipées de double vitrage sont exposées Sud .

Une porte permettant d'accéder à la parcelle située au Nord n'est plus utilisée et temporairement condamnée

Accès à l'étage supérieur par un escalier bois en bon état apparent .

## Premier étage

En arrivant en haut de l'escalier on débouche dans un couloir central qui dessert successivement en partant de la droite :

- une première chambre avec fenêtre donnant au Sud
- une deuxième chambre à la suite avec fenêtre donnant également au Sud
- une troisième chambre au bout du couloir donnant au Nord
- un W.C à la suite
- une pièce rangement –lingerie
- une salle de bains exposée au Nord .

Le plancher à l'étage est constitué de panneaux de particules brut .

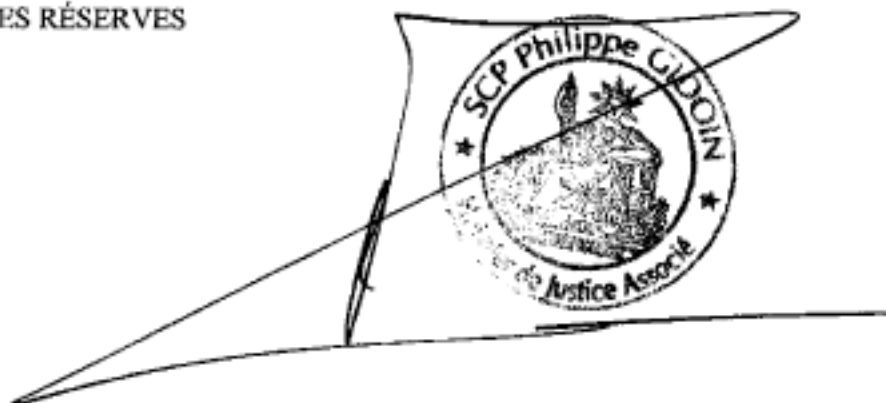
Mes opérations terminées, je me suis alors retiré et j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

### J'ai annexé au présent acte :

2 photographies

Copie de l'ordonnance sur requête du 3 avril 2006

SOUS TOUTES RÉSERVES



**COÛT** : TROIS CENT QUARANTE EUROS ET QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES  
dont TVA : 54.09 euros et Enregistrement : 9.15 euros